



Contrat de partenariat – Club52

Le présent contrat fonde la collaboration entre :

Nom (société) : _____ Représenté par : _____

Adresse : _____

NPA / Localité : _____

Adresse email : _____ Téléphone : _____

en tant que partenaire, et le Club52 du Vevey Riviera Basket, Galeries du Rivage, Rue Louis Meyer 4, case postale 1217, 1800 Vevey.

Le partenaire souhaite développer son réseau de contact et accroître sa visibilité en adhérant au :

- Club52 OR** à **CHF 2'800.-** /année = _____ CHF
- 5 abonnements VIP donnant accès à l'espace VIP dans les galeries lors des matches de championnat y compris des playoffs
 - 15 entrées individuelles donnant accès à l'espace VIP dans les galeries lors des matches de championnat y compris des playoffs
 - Chaque abonnement donne accès à l'espace VIP à l'achat d'une place debout lors des matches de coupe
 - Journée découverte ou escapade culinaire (membre + 2 invités)

au nom (ou société) de :

- Club52 ARGENT** à **CHF 1'500.-** /année = _____ CHF
- 2 abonnements VIP donnant accès à l'espace VIP dans les galeries lors des matches de championnat y compris des playoffs
 - 5 entrées individuelles donnant accès à l'espace VIP dans les galeries lors des matches de championnat y compris des playoffs
 - Chaque abonnement donne accès à l'espace VIP à l'achat d'une place debout lors des matches de coupe
 - Journée découverte ou escapade culinaire (membre + 1 invités)

au nom (ou société) de :

- Le contractant autorise l'inclusion de son logo sur tous les supports qui ont trait à la communication du Club52

Conditions :

- Le présent contrat est conclu, pour une durée d'une année, soit du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Il est prolongé d'une manière tacite d'année en année, dans la mesure où il n'a pas été dénoncé 3 mois avant l'échéance de la durée de validité par l'une ou l'autre des parties.
- La partie contractante est autorisée à quitter sans préavis le contrat pour justes motifs, soit en raison de manquements graves ou répétés au présent contrat.
- Le règlement de la cotisation annuelle se fait à la réception de la facture.
- Le partenaire transmettra au VRB son logo en format vectorisé et JPEG.

Lieu _____ Date _____

Le contractant _____ Le VRB _____